

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le vingt deux juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2016

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. GUERAULT Olivier, M. PLET Olivier, Mme SOCHON Céline, M. LEON Marcel, Mme BOISNARD Michelle, Mme BAHIER Marie-Laure.

Etaient EXCUSES : M. SALLARD Claude, Mme FLANEAU Emilie

Mme BAHIER Marie Laure a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 18 mai 2016.

Distribution du compte rendu du conseil communautaire du 14 avril 2016

Monsieur le Maire demande à ce que 3 points soient ajoutés à l'ordre du jour, ils sont acceptés à l'unanimité :

- Embauche personnel 30 juin 2016
- Indemnités des élus
- Reprise délibération admission en non valeur

1. Réfection salle de loisirs

1-1 Validation avant projet sommaire

Monsieur Alain SOULARD, présente l'avant projet sommaire (APS) proposé par le cabinet d'architecte BOULAND concernant la rénovation de la salle de loisirs. M. le Maire indique une durée de travaux de six mois pour ce chantier qui pourrait s'étaler de septembre 2017 à mars 2018.

Concernant la présentation de cet APS, les remarques suivantes sont formulées par les conseillers municipaux :

- demande du nombre de locations annuelles : en moyenne 33 par an
- projection du vidéoprojecteur sur le fond de l'extension prévue et non sur le rideau séparant l'extension avec la grande salle.
- prévoir une possibilité d'occulter les fenêtres de toit pour les projections.
- remonter la scène créée par l'extension d'une marche. En contre partie ne faire des marches d'accès à l'estrade que sur les côtés afin de ne pas trop diminuer la surface utile de cette extension.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ De valider l'avant projet sommaire proposé par Monsieur BOULAND en tenant compte des observations du Conseil Municipal
- ✚ De charger Monsieur SOULARD, responsable de cette commission, d'en informer le cabinet d'architecte
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire correspondante

1-2 Demande de subvention Conseil Départemental

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental a fait un contrat territorial sur les 6 années de mandat. Dans ce contrat, il a alloué une enveloppe d'un million d'euros pour les communes mayennaises de moins de 10 000 habitants pour le financement de projets d'investissements. L'enveloppe communale est répartie au prorata de la population DGF et de l'inverse du potentiel financier par habitant afin de compenser les écarts de richesse fiscale. Suivant ce calcul la commune de Charchigné bénéficie d'une dotation annuelle de 1921 € sur six ans soit 11 526 €. Cette enveloppe peut être librement affectée à tout projet d'investissement sur simple délibération. Elle peut également être demandée en une seule fois.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide du Conseil Départemental dans le cadre du projet de rénovation de la salle communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ D'approuver le projet de rénovation de la salle communale ainsi que la demande de subvention au Conseil Départemental
- ✚ De valider le plan de financement proposé
- ✚ De charger Monsieur le Maire de transmettre au Conseil Départemental le descriptif du projet, l'estimation des coûts et le plan de financement associé ainsi que le calendrier prévisionnel tels que présentés
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention départementale

2. Construction de deux T4 : validation de l'avant projet sommaire

Monsieur SOULARD, responsable de la commission, présente l'avant projet sommaire concernant la construction des deux pavillons T4 au sein du lotissement du vallon doré. Les deux pavillons seront construits sur les lots 3 et 21. Il s'agit de deux pavillons de style contemporain à toit plats d'une surface de 100m² avec garage.

Le Conseil Municipal demande à ce que soit demandée la possibilité de créer un vide sanitaire et d'augmenter la largeur de la porte de garage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ De valider l'avant projet sommaire proposé par Monsieur BOULAND en tenant compte des observations du Conseil Municipal
- ✚ De charger Monsieur SOULARD d'en informer le cabinet d'architecte
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire correspondante

3. Ressources Humaines

3-1 Embauche de personnel au centre de loisirs pour juillet

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en son article L 2121-29,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 susvisée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ Créer un emploi accroissement saisonnier d'activité, article 3 2°, non permanent, catégorie C, d'animateur à l'Accueil de Loisirs, du 6 au 31 juillet 2016 à raison de 151 heures mensuelles
- ✚ Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget, chapitre 012.
- ✚ Autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires

3-2 Embauche de personnel au centre de loisirs 30 juin 2016

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en son article L 2121-29,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 susvisée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ Créer un emploi dans le cadre d'un remplacement d'un agent, article 3 2°, non permanent, catégorie C, d'adjoint technique de 2^{ème} classe le 30 juin 2016
- ✚ Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget, chapitre 012.
- ✚ Autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires

4. Finances

4-1 Admission en non valeur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une valeur irrécouvrable concernant une facture du budget eau pour un montant total de 38.12 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Vu la demande de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Lassay-les-Châteaux,
- ✚ Considérant que les pièces présentées prouvent que le Receveur a fait preuve de diligence pour obtenir le paiement des dites créances,

- ✚ Décide l'admission en non-valeur de ce titre
- ✚ Charge Monsieur le Maire d'émettre le mandat correspondant.

4-2 Décision modificative N°1

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la Trésorerie demandant de modifier les comptes des subventions reçues en 2015, une décision modificative doit être prise.

- **BUDGET COMMUNE** :
- Section de d'Investissement

DEPENSES		RECETTES	
216 : Logements 1^{ère} tranche		216 : Logements 1^{ère} tranche	
1311 Subvention Etat	46 000.00	1321 Subvention Etat	46 000.00
1312 Subvention Région	100 000.00	1322 Subvention Région	100 000.00
222 : Logements Rue du Stade et rue des Pas		222 : Logements Rue du Stade et rue des Pas	
1312 Subvention Région	28 936.00	1322 Subvention Région	28 936.00
TOTAL D.M. n°1	174 936.00	TOTAL D.M. n°1	174 936.00
BUDGET PRIMITIF	849 464.85	BUDGET PRIMITIF	849 464.85
TOTAL	1 024 400.85	TOTAL	1 024 400.85

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ✚ Approuve à l'unanimité, la présente décision modificative n°1.

4-3 Admission en non valeur : service commune

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de reprendre la délibération du 9 mai 2016 compte tenu d'une erreur dans le montant fourni par la Trésorerie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les valeurs irrécouvrables concernant des factures du budget commune (loyers) pour un montant total de 4772.75€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Vu la demande de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Lassay-les-Châteaux,
- ✚ Considérant que les pièces présentées prouvent que le Receveur a fait preuve de diligence pour obtenir le paiement des dites créances,
- ✚ Décide l'admission en non-valeur de ces titres
- ✚ Charge Monsieur le Maire d'émettre les mandats correspondants.

5. Dissolution du SIVOM de LASSAY : avis du Conseil Municipal

La Mairie a reçu un courrier de M. le Préfet dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Ce schéma porte sur la nouvelle organisation des structures intercommunales et prévoit la dissolution du SIVOM de LASSAY LES CHATEAUX. Le Préfet invite le Conseil Municipal à formuler un avis à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'émettre un avis favorable concernant la dissolution du SIVOM de LASSAY LES CHATEAUX
- ✚ De charger Monsieur le Maire d'en informer les services préfectoraux

6. Information de la Direction Départementale des Territoires : emplacement des panneaux de signalisation entrées de Bourg

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de sa rencontre avec M. MALENFANT des services de l'Etat (DDT). Celui-ci lui a remis un rapport concernant l'emplacement et la réglementation des panneaux de signalisation d'entrée de Bourg au sein de la commune. Selon les prescriptions de la DDT, deux d'entre eux seraient à déplacer : route de Lassay les Châteaux et de Couterne. (Les véhicules sortant de la route de la Lorie- la Blanchardière- la Mazure- le Tertre ne sont pas informés qu'ils sont dans le bourg actuellement : aucun panneau de signalisation de l'entrée dans le bourg).

Monsieur le Maire après avoir fourni ces informations invite les conseillers à la réflexion à ce sujet, celui-ci sera abordé de nouveau lors du prochain conseil municipal. (Déplacement des panneaux existants, achat de nouveaux panneaux.....).

7. Information Mayenne Communauté : Trame verte et bleue, contrat territorial politique de l'habitat

7-1 Trame verte et bleue

Mayenne Communauté lance une étude des richesses naturelles, faune et flore, sur son territoire. L'objectif est d'identifier les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques ainsi que les zones de conflits pouvant exister. Cette étude débouchera sur l'élaboration d'une « trame verte et bleue » qui devra être intégrée aux documents d'urbanisme en cours d'élaboration (SCOT et PLUI). Des inventaires de terrain seront réalisés. Monsieur le Préfet a pris un arrêté d'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées dans ce sens. Un courrier prévenant les exploitants agricoles a été transmis.

Il est demandé aux communes de constituer un groupe de suivi composé d'élus, d'habitants de la commune connaissant bien le territoire (chaussieurs, pêcheurs, toutes personnes intéressées) afin que cette démarche soit la plus participative. Une réunion est organisée dans ce cadre le mardi 28 juin à 20h30 au HORPS : M. BUSSON Roger y représentera la commune.

Concernant le groupe de suivi, les élus suivants souhaitent participer à la démarche : M. BUSSON Roger, Mme BAHIER Marie-Laure, M. SOULARD Alain, M. LEON Marcel, M. SALLARD Claude, M Loïc JEUSSE. Différentes personnes non élues de la commune sont évoquées, les conseillers prendront contact avec ces dernières afin de savoir s'ils veulent participer à cette démarche.

Toute personne ayant le souhait de se greffer au groupe de suivi peut toutefois se faire connaître en Mairie.

7-2 Contrat territorial- politique de l'habitat

Monsieur le Maire informe qu'une enveloppe de 94 050 € annuelle sur un contrat de six ans est allouée à Mayenne Communauté par le Conseil Départemental dans le cadre de la politique de l'habitat. Pour chaque communauté de communes un certain nombre de communes ont été désignées comme éligibles (8 sur 33 à Mayenne communauté). La commune de Charchigné en fait partie suite aux critères de choix retenus qui étaient la population, l'école, le commerce, la santé, le transport et l'emploi.

Ce programme vise à encourager les communes à mener des projets de revitalisation de l'habitat en centre bourg (étude, acquisition, démolition ou réhabilitation de logements). Mayenne Communauté indique une aide allant jusqu'à 50% de financement des dépenses éligibles.

Les dossiers de demande sont à déposer auprès de la communauté de communes pour le 16 août 2016. Le Maire invite donc les conseillers à réfléchir à ce sujet pour le prochain conseil municipal.

8. Comptes rendus des commissions

Affaire Urbaines : responsable M. SOULARD

Terrasse Café-Restaurant : Après une réunion de la commission affaires urbaines au restaurant « le Resto de Steph » il apparaît que quelques travaux de peinture et de rénovation pourraient rendre la terrasse extérieure plus accueillante. Il est présenté un devis de 207.94 € TTC pour la peinture et 1 375.78€ TTC pour le changement des tôles du toit et plaques en polycarbonate sur le côté. La porte d'accès à cette terrasse sera également changée avec du matériel en stock à l'atelier communal.

Le conseil valide ces achats, les travaux seront réalisés par l'employé communal

Aménagement sécurité de la rue des pas : Afin d'améliorer la sécurité au sein de la rue des pas il est présenté un projet d'installation de 4 coussins berlinois en aval et en amont de l'école. Le devis du fournisseur le mieux disant s'élève à 4 172 € TTC. Mme BAHIER évoque un autre système observé dans une autre commune qui semble très efficace. Il est décidé de se renseigner sur ce type de dispositif. La question sera ré évoquée lors d'un prochain conseil.

Affaires rurales : responsable M. BUSSON

- Allée du cimetière : la réfection de l'allée du cimetière est actuellement en cours, un devis complémentaire a été nécessaire pour un montant de 449.52 € TTC afin qu'il n'y ait pas de différence de niveau en entrant par le petit portillon (sécurité).
- Fauchage bernes : le fauchage des bernes de la commune par le SIVOM devrait intervenir la semaine du 27 juin au 1^{er} juillet
- Voirie de la Fortinière : Les travaux de profilage de la voirie par la société STPO au lieu dit La Fortinière ont commencé cette semaine. L'enduit viaself sera quant à lui posé courant du second semestre 2016.
- La société STPO a chiffré le renforcement de l'accotement qui est dangereux en bi couche à la Mazure pour un prix de 1 535.62 €. A titre de comparaison, le renforcement en béton a été évalué à 1700 €. Le conseil valide le devis de la société STPO, ces travaux seront réalisés dans la continuité du chantier de la Fortinière.
- problème d'écoulement d'eaux au lieu dit de la Bigottière : la société TATB a effectué un devis de 1 400 € HT. Celui-ci est validé.

Affaires scolaires : Mme MARTEL

La commune de Charchigné organise des chantiers Argent de poche du 18 au 22 juillet prochain. Ils sont destinés aux jeunes de la commune âgés de 16 à 18 ans. Les jeunes se verront récompensés de leur travail par le versement d'une indemnité de 15 € par demi-journée effectuée. Cette année, les jeunes auront à repeindre la petite maison en bois ainsi que les tables du centre de loisirs. Ils réaliseront également une marelle dans la cour du centre et des travaux de désherbage. Les jeunes intéressés de la commune sont invités à retirer un dossier d'inscription auprès du secrétariat de la Mairie.

Logements : Mme BOUSSELET

Madame BOUSSELET fait le point sur les logements (11 rue des forges et 4 rue des cytises) actuellement en recherche de locataires. Elle indique qu'un seul dossier pour chacun des deux logements prochainement disponibles a été déposé. La commission préconise de réaliser la dernières visites programmées puis de prendre une décision rapidement.

9. Boulangerie

9-1 demande de résiliation de bail Mesdames CAUMONT et LAMARE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mesdames CAUMONT et LAMARE faisant part de leur décision d'arrêter leur activité de boulangerie/ pâtisserie au sein de la commune de CHARCHIGNE.

Ces dernières évoquent une fréquentation en baisse depuis plusieurs mois et un climat social peu favorable à leur épanouissement professionnel. Mesdames CAUMONT et LAMARE souhaitent résilier leur bail au plus tôt si le conseil municipal en est d'accord.

Monsieur le Maire signale que le bail commercial de Mesdames CAUMONT et LAMARE signé le 21 janvier 2015, les lie à Charchigné pour une durée de 9 ans, sachant qu'il peut être dénoncé tous les 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- ✚ De répondre favorablement à la demande de Mesdames CAUMONT et LAMARE en les autorisant à cesser leur activité de boulangerie/pâtisserie/ épicerie
- ✚ A résilier le contrat de bail (commerce, logement) à compter du 15 juillet 2016

9-2 Information

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu en entretien un couple habitant la commune ce lundi 20 juin qui seraient intéressés pour reprendre la boulangerie/épicerie. Ces derniers ont une expérience du métier du commerce et souhaiteraient reprendre cette activité afin de maintenir ce service de proximité à Charchigné. Dans un premier temps, il ferait un dépôt de pain.

Le conseil municipal décide de recevoir ces potentiels repreneurs courant juillet afin d'étudier plus précisément leur proposition et de ne pas publier d'annonce pour la recherche d'un repreneur pour le moment.

10. Vente d'un pavillon locatif 13 bis rue de la bruyère

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que des locataires de la commune, Monsieur ROBLOT Eric et Madame BILLET Michèle ont demandé récemment qu'une estimation du pavillon locatif communal qu'ils louent au 13 bis rue de la bruyère soit effectuée afin de l'acquérir.

Monsieur le Maire présente l'estimation du pavillon réalisée par l'étude de Maître LEONI VAZEILLE, notaire au HORPS. Monsieur le Maire présente également le tableau récapitulatif des ventes ayant eu lieu au sein de la commune les années passées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'aliéner le pavillon sis 13 bis rue de la bruyère et de demander l'autorisation à M. le Préfet de procéder à sa vente
- ✚ De valider le prix de vente à 90 000 € du pavillon situé au 13 bis rue de la bruyère en cohérence avec les ventes précédemment effectuées
- ✚ De charger Monsieur le Maire d'informer de cette proposition M. ROBLOT Eric et Mme BILLET Michèle en précisant que tous les frais d'acquisitions seront à la charge des acquéreurs.
- ✚ De choisir Maître LEONI VAZEILLE pour rédiger l'acte de vente si acceptation de cette proposition
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le compromis et l'acte de vente

11. Indemnités des élus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reprendre la délibération du 09 mai 2016 fixant l'indemnité des élus en raison de l'augmentation prochaine du point d'indice au 1^{er} juillet 2016 (0.6%)

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités locales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints.

DECIDE, après en avoir délibéré, de fixer le montant des **indemnités de fonction de Maire et d'Adjoints** aux taux suivants :

Fonction	NOM Prénom	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1015)		
		Indemnité maximale	Indemnité accordée	Correspondance en euros (brut)
Maire	JEUSSE Loïc	31 %	31 %	1 185.53 €
1 ^{er} Adjoint	BUSSON Roger	8.25 %	8.25 %	315.50 €
2 ^{ème} Adjointe	BOUSSELET Nadine	8.25 %	6.19 %	236.72 €
3 ^{ème} Adjointe	MARTEL Sylvie	8.25 %	6.19 %	236.72 €
4 ^{ème} Adjoint	SOULARD Alain	8.25 %	6.19 %	236.72 €

✚ Précise que la date d'entrée en vigueur de ces indemnités est le 1^{er} juillet 2016

12. Questions diverses

a) **Bénévoles portage de repas**

Monsieur le Maire informe que Mme OGER Rachelle souhaite arrêter le portage des repas à domicile à compter du 1^{er} juillet 2016. Deux bénévoles se sont manifestés pour assurer ce service à la population : Mme RIOULT Andréa et M. BOISTIÈRE Gervais.

Le conseil municipal valide ces demandes, ce qui porte donc à trois bénévoles pour le portage des repas, M. MARTEL Bernard continuant son engagement.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 20 juillet 2016

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE